



**3^{ème} CONCOURS D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION 1^{ère} CLASSE
MERCREDI 21 NOVEMBRE 2007**

EPREUVE : **Une série de questions** portant sur la résolution d'un cas pratique relatif à une situation à laquelle un adjoint territorial d'animation peut-être confronté. (durée : 1 heure 30 ; coefficient : 3)

Barème : 2 points peuvent être retirés pour la présentation, l'orthographe et la structuration de la copie.

Sujet :

Un groupe d'une dizaine de jeunes âgés de 16 à 20 ans souhaite créer une association. En tant qu'adjoint d'animation, vous êtes chargé d'accompagner les jeunes et de les informer sur les démarches à entreprendre.

- 1) Qui contactez-vous afin de recueillir les informations concernant la création et le fonctionnement d'une association ?
- 2) Comment pouvez-vous faire pour que les jeunes s'approprient ces informations ?
- 3) Comment faites-vous pour que les jeunes deviennent acteurs du projet (définition de l'objet de l'association, rédaction des statuts, désignation des dirigeants, mode de fonctionnement, ...) ?
- 4) Après la création de l'association, quel peut être votre rôle pour accompagner les jeunes dans la vie de leur association ?
- 5) Quels bénéfices les jeunes peuvent-ils retirer de leur implication dans la vie d'une association ?